

concrets, moins d'illusions, et qu'ils vont faire davantage appel à la consultation et à des efforts concertés.

Des voix: Bravo!

[Français]

M. Roland Godin (Portneuf): Monsieur l'Orateur, étant donné que je n'ai surtout que des félicitations à offrir à l'honorable ministre, j'imagine que vous me croirez si je dis que je serai bref, parce que c'est beaucoup plus difficile de féliciter que de critiquer.

Pendant plusieurs années, dans plusieurs pays du monde, le Canada n'était considéré que comme un petit pays de quelques arpents de neige. Il aura fallu les dernières guerres et les bons services de nos forces armées pour qu'on devine un peu ce que représentait le Canada. Aujourd'hui, peu importe lequel d'entre nous, peu importe le nombre de nos amis qui se rendent dans les pays européens, on se rend compte que nos militaires ont été nos meilleurs ambassadeurs, même si plusieurs y sont enterrés. A tout événement, même s'il nous fait aujourd'hui réduire nos effectifs, je crois que c'est tout à fait normal, puisque les Canadiens ont très bien joué leur rôle.

Étant donné la longueur de nos côtes maritimes, je me réjouis du fait que le commandement maritime continuera d'exercer son rôle anti-sous-marin. Nous savons tous que le Canada possède les plus longues côtes maritimes au monde.

Sur mer, sur terre, dans les airs, le ministère songe à moderniser grandement tout ce qui touche la mécanique et c'est tout à fait normal si nous voulons maintenir une défense adéquate.

Si l'on modernise l'équipement, cela signifie que l'on réduira le nombre de nos effectifs. Nous connaissons alors les mêmes conséquences que nous avons connues dans l'industrie et dans d'autres domaines.

Pendant longtemps, l'Armée pouvait se permettre de cacher des chômeurs. Mais aujourd'hui, par sa déclaration, l'honorable ministre nous avertit que, dorénavant, son rôle de père de famille aura pris fin et qu'il a l'intention d'administrer en homme d'affaires. Je veux donc le féliciter, au nom de notre parti, et l'assurer de notre appui.

Monsieur l'Orateur, le seul reproche que j'avais à faire concernait le domaine électoral. Comme l'Armée est le seul groupe qui ne donne pas de copies des listes électorales, c'est d'une façon frauduleuse—comme candidat—que j'en ai obtenu aux dernières élections. J'y ai découvert des noms de deux familles, en particulier, qui ont quitté la circonscription de Portneuf depuis 25 ans et qui

demeurent à Montréal. Deux membres de ces familles qui faisaient partie des forces armées ont été trouvés dans l'Ontario, au camp où ils étaient, et ils avaient toujours droit de vote dans la circonscription de Portneuf. C'est le seul reproche que j'ai à faire et si l'honorable ministre réduit les effectifs, j'espère qu'il fera les recommandations nécessaires pour que les noms des militaires qui ne demeurent plus dans leur circonscription soient également rayés des listes électorales.

[Traduction]

M. l'Orateur: Je crois qu'il serait opportun de rappeler aux députés l'article 15(3) du Règlement qui est ainsi conçu:

A l'occasion des motions... un ministre de la Couronne peut faire une annonce ou une déclaration portant sur la politique du gouvernement. Toute annonce ou déclaration de ce genre devrait se limiter aux faits qu'on estime nécessaires de porter à la connaissance de la Chambre et ne devrait pas être conçue pour provoquer un débat à ce stade. Un porte-parole de chacun des partis de l'opposition peut faire de brefs commentaires, sous réserve de la même restriction.

• (3.10 p.m.)

Comme nous venons de passer presque une heure à deux déclarations, peut-être n'avons-nous pas observé l'esprit ni la lettre de cet article du Règlement. Je conçois que nous traitons de questions très importantes mais j'ai tout de même l'impression que, depuis quelques semaines, les déclarations des ministres ont tendance à être plus longues et les commentaires de l'opposition se prolongent donc aussi. Ce serait peut-être un point de détail dont les ministériels et les membres de l'opposition devraient se rappeler lorsque nous abordons chaque jour cette étape de nos travaux.

LA CONSOMMATION

NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES PRIX ET DES REVENUS

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, j'ai quelque chose à dire, qui répond à l'esprit et à la lettre de vos observations. J'aimerais communiquer à la Chambre le nom des autres membres de la Commission des prix et des revenus qui viennent d'être nommés.

J'ai annoncé dernièrement, les députés s'en rappellent, que M. John H. Young avait consenti à présider la Commission. J'ai maintenant le plaisir d'annoncer que M. Paul Gérin-Lajoie, ancien ministre d'un gouvernement québécois antérieur, a été nommé vice-président de la Commission. M. George V. Haythorne, ancien sous-ministre du Travail du